

Figures et fonctions de la Reformé chez les historiens genevois du XIXe siècle

Autor(en): **Lescaze, Bernard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **43 (2013)**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1002711>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Figures et fonctions de la Réforme chez les historiens genevois du XIXe siècle

Bernard Lescaze

[Bernard Lescaze, «Figures et fonctions de la Réforme chez les historiens genevois du XIXe siècle», *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 43, 2013, pp.27-34.]

Toute histoire est aussi histoire contemporaine. Cette leçon du grand historien libéral italien Benedetto Croce ne doit pas être oubliée en abordant l'historiographie genevoise de la Réforme au XIXe siècle. A l'évidence, les passions qui animent l'époque traversent l'écriture de l'histoire, qu'il s'agisse des rôles respectifs de l'Eglise et de l'Etat ou de la démocratie dans l'organisation ecclésiastique pour ne citer que ces deux exemples.

D'emblée, il convient de préciser le champ de la réflexion. Il s'agit ici d'étudier la fonction et les significations de la Réforme genevoise et, accessoirement, la place de sa figure emblématique, Jean Calvin, dans l'œuvre des principaux historiens genevois, soit avant tout James Galiffe (1776-1853) et John Galiffe (1818-1890), James Fazy (1794-1878) et Henri Fazy (1842-1920) son petit-neveu¹, ou encore Henri Merle d'Aubigné (1794-1862) et Amédée Roget (1825-1883). Certes, la cohorte des historiens genevois qui se sont, au XIXe siècle, occupés de la Réforme et de ses conséquences, se révèle imposante. La Société d'histoire et d'archéologie, fondée en 1837, a contribué par ses publications, comme l'Institut national genevois, créé quinze ans plus tard, à leur conférer une audience certaine. Leurs travaux, souvent minutieux, la plupart du temps fondés sur des sources de première main tels les Registres du Conseil ou la Correspondance des Réformateurs², offrent cependant des interpré-

tations divergentes. Avec l'éloignement que procure le temps, on constate que leur vécu personnel et professionnel influe d'une manière considérable sur leur œuvre, mais pouvait-il en être autrement ?

Essai d'une taxinomie

L'*Encyclopédie de Genève*, dans son tome IV, paru il y a quarante ans, a tenté un premier essai de taxinomie historiographique³. On y distingue trois groupes d'historiens dont les travaux se rapportent à la Réforme. En premier lieu se rencontrent les Galiffe. D'abord Jacques-Augustin, dit James et son fils John, qui signe J.B.G. Galiffe. Issus d'une vieille famille genevoise, qui a compté au moins un syndic sous l'Ancien Régime, apparentés à plusieurs familles patriciennes, ils n'épousent pas pour autant les idées de leur milieu social. D'une façon parfois surprenante, ils partagent

- 1 Il n'existe pas de biographie récente sur James Fazy. La seule utilisable est celle d'Henri FAZY, *James Fazy, sa vie et son œuvre*, Genève, 1887. On ne mentionnera que pour mémoire le pamphlet de Théodore DE SAUSSURE, *James Fazy. Sein Leben und Treiben*, Zurich, 1865. Quant à Henri Fazy, il n'existe guère que des notices nécrologiques.
- 2 Bien entendu, les grandes séries de documents publiés n'apparaissent que dans la seconde moitié du XIXe siècle, tel Aimé-Louis HERMINJARD, *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française, 1512-1544*, Genève, Paris, 1866-1697, 9 vol. ou de Jean Calvin les *Opera quae supersunt omnia*, Brunswick, 1863-1880, 22 vol. Une des premières publications de correspondance est celle de Jean CALVIN, *Lettres françaises*, publiée par Jules Bonnet, Paris, 1854, 2 vol.
- 3 *Encyclopédie de Genève*, t. IV, *Les Institutions*, Genève, 1985, pp.37-45.

dans leur vision de la Réforme et de l'action de Calvin les préjugés et les opinions des *Enfants de Genève* qui, au XVI^e siècle, étaient des adversaires protestants du Réformateur. Pourtant, les Galiffe, père et fils, sont les premiers à avoir largement compulsé, sans aucun mandat officiel, les archives genevoises, au point de les confondre parfois avec leurs collections personnelles⁴. Le résultat de leurs études historiques ne manque pas d'originalité, d'autant que les deux hommes manient aisément un style polémique. Dès 1836, dans sa *Lettre sur l'Histoire de Genève*, James Galiffe, après avoir énuméré les sources consultées, registres officiels, procès criminels, correspondances publiques, actes notariés, notamment des testaments (qui lui ont permis d'entreprendre ses *Notices généalogiques*, travail pionnier avant l'ordinateur), écrit à l'adresse de ses contradicteurs :

Qu'ils continuent à confondre la réformation, accomplie dès l'an 1534 [et il souligne le millésime] avec Calvin, qui est venu, en 1540, [il omet ici le premier séjour de Calvin en 1536-1538] l'écraser en exterminant les auteurs et les appuis, et rétablir le dogme de l'infaillibilité, l'inquisition et toutes ses horreurs. Qu'ils se persuadent que ce père des ténèbres mérite notre reconnaissance éternelle pour avoir fait périr un des fils de Berthelier sur l'échafaud, et avoir condamné à mort par contumace, avec Ami Perrin, Pierre Vandel, Jean Lullin (nos premiers protestants sans lesquels il n'aurait jamais été recueilli à Genève) et avec une foule d'autres innocents dont le sang crie contre lui.⁵

Dans les erreurs factuelles même qu'elles contiennent ces quelques lignes situent bien les Galiffe, protestants, nationalistes genevois et anticarliniens.

Face à eux, l'école historique genevoise traditionnelle, conservatrice, au sens politique du terme, car elle sait parfois être novatrice dans les méthodes - tel Edouard Mallet (1805-1856) en démographie historique -, se regroupe dans la SHAG. Elle compte de nombreux représentants éminents comme Albert Rilliet (1809-1883) ou Théophile Dufour (1844-1922).

Deux d'entre eux nous intéressent plus particulièrement. D'une part, Henri Merle d'Aubigné, auteur d'une monumentale *Histoire de la Réformation* en plusieurs volumes, figure de proue du Réveil et du mouvement évangélique⁶. Resté à l'écart des structures de l'Église nationale protestante, de l'Académie et de sa Faculté de théologie, il formera durant quarante ans des pasteurs d'obédience évangélique.

D'autre part, dans son sillage se situe Amédée Roget, auteur de l'*Histoire du peuple de Genève* en sept volumes⁷, aussi précis dans sa narration que Merle d'Aubigné peut être lyrique. En effet, Amédée Roget suit les sources de si près qu'il en vient parfois à les paraphraser, notamment les Registres du Conseil. Enseignant d'abord au Gymnase libre, puis à l'École de la Société évangélique, il terminera sa carrière comme professeur suppléant d'histoire de Genève à l'Académie, dans la chaire de Pierre Vaucher (1833-1898), professeur d'histoire nationale. Mais il jouera aussi un rôle politique en étant élu conseiller municipal de la Ville de Genève et député au Grand Conseil sur la liste démocrate entre 1852 et 1880. Il siègera donc alternativement dans les rangs gouvernementaux ou dans l'opposition suivant les aléas électoraux du parti démocratique, qui représentent alors les conservateurs genevois. Esprit modéré, Amédée Roget est au fond un libéral.

Quoique très différents dans leurs méthodes, Merle d'Aubigné et Amédée Roget présentent deux versants d'une même approche historiographique qui démontre le rôle essentiel de Calvin dans la Réforme genevoise, grâce auquel cette dernière a pu s'insérer dans un réseau international. Ce récit calvinien

4 Voir à ce sujet Paul-Edmond MARTIN, «La «collection Galiffe» aux Archives d'Etat», dans *BHG*, 4 (1922), voir p.330.

5 Jacques-Augustin, dit James, GALIFFE, *Lettre sur l'Histoire de Genève*, Genève 1836, p.11. Il souligne aussi le nombre de documents d'archives compulsés, voir pp.9-10.

6 Ce monumental ouvrage qui lui assura une célébrité mondiale paru d'abord sous le titre *Histoire de la Réformation du seizième siècle*, Paris, 1838-1853, 5 vol., puis fut republié avec pour titre: *Histoire de la Réformation en Europe au temps de Calvin*, Paris 1863-1875, 6 vol.

7 Amédée ROGET, *Histoire du peuple de Genève depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade*, Genève, 1870-1883, 7 vol.

a d'autant plus marqué de son empreinte les générations postérieures d'historiens genevois qu'il se glissait à merveille dans le mythe de Genève, ville internationale, accueillante aux réfugiés⁸. D'une certaine manière, l'image de la Genève humanitaire se retrouvait dans un récit historique qui valorisait la personne du Réformateur comme la petite cité à laquelle il avait su donner une renommée universelle en tant que Rome protestante.

Paradoxalement, les deux historiens radicaux, ainsi dénommés pour leurs opinions politiques, offrent un tandem assez semblable aux deux historiens évangéliques. D'une part, James Fazy, l'ex-act contemporain de Merle d'Aubigné, a parfois quelques fulgurances et souvent le sens de la formule. Bien évidemment, l'homme politique surclasse de loin l'historien ou le publiciste, dont la perspicacité frappe d'autant plus que l'homme d'Etat ne s'embarrassait guère de longues recherches archivistiques. Ses réflexions sur la Réforme se trouvent avant tout dans deux ouvrages, l'un datant du début de sa carrière: *Essai d'un précis de l'histoire de la République de Genève* (1838), l'autre publié à la fin de sa vie, dans son cours de législation constitutionnelle, intitulé: *De l'intelligence collective des sociétés* (1873).

D'autre part, l'autre grand représentant radical de ce courant historiographique, au XIXe siècle, est évidemment Henri Fazy, qui fut tout à la fois (mais de temps en temps successivement) conservateur du Musée épigraphique genevois, archiviste puis directeur des Archives d'Etat, professeur d'histoire nationale, député à 26 ans, conseiller d'Etat à 28 ans (de 1870 à 1875, puis de 1897 à 1920) et auteur de nombreux ouvrages historiques, fondés sur l'examen des sources, consacrés à l'histoire genevoise de la seconde moitié du XVIe siècle. Il est aussi l'éditeur de plusieurs procédures judiciaires concernant des personnages du temps de Calvin⁹. Henri Fazy était à la fois membre de la SHAG et de l'Institut national genevois et il joua dans ces deux institutions un rôle considérable, à la mesure du savant et de l'homme politique qu'il était. D'un radicalisme modéré, il sut tenir tête à Antoine Carteret, blâma le *Kulturkampf*, et fut le moteur, à deux reprises au moins, de la sé-

paration de l'Eglise et de l'Etat, en 1880 d'abord où il échoua, en 1907 ensuite où il l'emporta¹⁰. Rien ne saurait mieux le dépeindre que ce trait: «Je suis radical, je suis progressiste. Je le demeurerai jusqu'à ma mort. Mais je suis cependant resté un homme de bon sens.»¹¹ Significatif est cet éloge funèbre paru dans le *Courrier de Genève*, au lendemain de sa mort: «Huguenot convaincu et protestant plutôt tiède, il ne dissimulait pas l'aversion qu'il ressentait à l'égard de Calvin dont mieux que d'autres, il avait pénétré le caractère et jugé l'œuvre.»¹² Caractérisant son œuvre d'historien, le *Jeune Citoyen* écrit: «il montre le développement progressif des institutions genevoises dans leur ascension vers la liberté et la démocratie»¹³ tandis que Paul-Edmond Martin, dans le *Journal de Genève*, souligne que «l'historien a une autre mission à remplir: c'est à lui que le sentiment national demande sa force et sa conscience, c'est par lui que les souvenirs du passé deviennent les sources vives du patriotisme»¹⁴.

Membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève à 18 ans, il y fit plusieurs communications. Filleul du général Dufour, Henri Fazy partage les jugements historiques de son grand-oncle James Fazy. Sa première passion, avant la politique, c'est l'histoire, et plus particulièrement l'histoire nationale. Il écrit ainsi à l'historien franco-suisse Henri Bordier (1817-1888), le 31 janvier 1863 (il n'a pas encore 21 ans):

- 8 Voir Alain DUFOUR, «Le mythe de Genève au temps de Calvin», dans *Revue d'histoire suisse*, IX (1959), pp. 489-518.
- 9 Voir notamment les publications du procès de Jérôme Bolsec dans *Mémoires de l'Institut national genevois* (ci-après MIG), t. 10 (1865), et ceux de Valentin Gentilis et de Nicolas Gallo, MIG, t. 14 (1879) ou encore diverses «Procédures et documents du XVIe siècle», MIG 16 (1886).
- 10 Sur le sujet, Michel GRANDJEAN et Sarah SCHOLL (éd.), *L'Etat sans confession. La laïcité à Genève (1907) et dans les contextes suisse et français*, Genève, 2010, en particulier: Bernard LESCAZE, «L'attitude des élites politiques genevoises face aux relations Eglises-Etat au cap du XXe siècle: un anneau de Moebius», pp. 33-52.
- 11 *Journal de Genève*, 24 décembre 1920.
- 12 *Le Courrier de Genève*, 24 décembre 1920, signé G.
- 13 *Le Jeune citoyen*, Lausanne, 1921.
- 14 *Journal de Genève*, 27 décembre 1920.

Je vous avoue que, politiquement parlant, la situation n'est pas brillante. Le rejet de la Constitution a été un coup de mort pour l'opposition conservatrice [...] pour ma part, j'ai retiré de toutes nos luttes de l'année passée un dégoût profond pour notre politique genevoise et je crois que ce dégoût est partagé par nombre de jeunes gens de mon âge qui arrivent à la vie politique. La défiance, et je dirais la haine règnent si bien dans nos luttes que toute tentative de conciliation me paraît être désormais inutile. S'il est possible d'obtenir encore quelque résultat dans ce domaine, c'est, je crois, au moyen de l'histoire nationale qu'il faut y parvenir. Raviver le sentiment national par l'étude de nos annales, voilà, ce me semble, le moyen le plus sûr d'agir sur nos concitoyens.¹⁵

Henri Fazy entretient de cordiales relations avec John Galiffe. Quoique d'opinions politiques divergentes, ils fréquentent le même milieu social et partagent sur Calvin sinon le même jugement, du moins les mêmes réserves quant à son rôle à Genève¹⁶. C'est ainsi que, le 5 septembre 1866, Henri Fazy signale à John Galiffe qu'il vient de faire la connaissance d'un jeune Parisien qui prépare une thèse de doctorat sur Sébastien Castellion. L'étudiant a passé aux Archives et à la Bibliothèque pour recueillir des documents avant de se rendre à Bâle. Il souhaite repasser par Genève pour rencontrer Galiffe et Fazy s'entretient car le doctorant désire discuter de certaines allégations de l'historien genevois concernant Castellion. Il poursuit donc :

Monsieur Buisson [il s'agit du futur grand maître de l'enseignement en France sous la III^e République] est un charmant garçon, aimable et spirituel, aussi peu calviniste que vous ou moi et avec lequel, sans aucun doute, vous aurez du plaisir à causer. Sa thèse sur Castalion sera l'ouvrage le plus complet et le plus exact sur ce malheureux théologien ou plutôt sur ce théologien malheureux. A tous les points de vue, je crois qu'il serait utile que vous eussiez quelques entretiens avec M. Buisson

sur Calvin, sur son parti, en un mot sur toutes les questions qui se rattachent à la Réforme et que vous connaissez si bien.¹⁷

Les relations entre Henri Fazy et Galiffe restèrent toujours cordiales, à tel point que celui-là défendra celui-ci contre Henri Bordier, jugeant l'attaque de ce dernier au sujet des « emprunts » commis par les Galiffe dans les archives genevoises exagérée¹⁸.

Fonction de la Réforme chez les historiens radicaux

Mais si les Galiffe reprochent avant tout à Calvin d'être Français, de n'avoir rien compris à l'esprit genevois et d'avoir instauré une dictature à Genève, les Fazy contestent d'une façon plus subtile le rôle du Réformateur à Genève. En 1838, dans son *Précis*, James Fazy écrit : « Ce fut réellement la position politique qui donna des partisans à la Réforme à Genève, beaucoup plus que les abus religieux, sur lesquels d'ailleurs les citoyens éclairés n'étaient point trompés. »¹⁹ L'indépendance de la cité précède en effet la Réforme qui trouvera ses premiers partisans parmi ceux qui luttent pour l'émancipation de la ville face à l'évêque et à la Maison de Savoie. Certes, au moment où les Conseils, le 27 août 1535, proclament l'abolition de la messe, James Fazy ne peut s'empêcher de remarquer en relatant le fait que :

15 Bibliothèque de Genève, Ms fr. 6136, Lettre du 31 janvier 1863.

16 Bibliothèque de Genève, lettre d'Henri Fazy à J.-B.-G. Galiffe du 5 juillet 1860.

17 *Idem*. Dans une autre lettre du 5 juillet 1860, Henri Fazy signale à Galiffe qui lui avait fait part de son désir d'être admis à l'Institut national genevois qu'il vient d'être reçu comme membre honoraire, sans doute grâce à son intervention.

18 Voir la lettre du 23 septembre 1880. Certes la *Chronique radicale* n'a rien pu faire paraître, mais Henri Fazy a pu rédiger quelques lignes pour la *Gazette de Lausanne*, reprises ensuite dans la *Tribune*. Lire Henri-Léonard BORDIER, *L'école historique de Jérôme Bolsec*, Genève, 1880 et J.-B.-G. GALIFFE, *Lettre d'un protestant genevois aux lecteurs de la « France Protestante » à propos de l'article « Bolsec » de M. Henri Bordier*, [Genève], 1880, ainsi que Paul-Edmond Martin, « La « collection Galiffe » *op. cit.*, pp. 329-333, en particulier pp. 331ss.

19 James FAZY, *Essai d'un précis de l'histoire de la République de Genève depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Genève, 1838, p. 183.

La prohibition absolue de l'ancien culte n'était pas tout-à-fait conforme au principe même du protestantisme, qui en permettant le libre-examen, semble devoir laisser à chacun le choix dans sa manière d'adorer Dieu.²⁰

Il ajoute :

Partout où le peuple règne, on est à la fois laborieux et dissipé. Calvin ne comprenait rien à cela, le mépris des intérêts de ce monde et la rigidité des mœurs étaient pour lui le véritable type du républicain.²¹

C'est pourquoi James Fazy reproche tant au Réformateur d'avoir instauré un Etat spartiate plutôt qu'une république athénienne. Mais, sur un point, James Fazy fait preuve de perspicacité : « Calvin nourrissait d'autres desseins que les Genevois, ceux-ci voulaient simplement jouir de leur position et de leur liberté ; lui songeait à poser au protestantisme un piédestal solide, d'où il put se montrer au monde, d'où il put agir sur toutes les nations et surtout sur les Français par l'exemple d'une cité modèle de mœurs et de piété. »²² On aurait pourtant tort de croire que le jugement de James Fazy est entièrement négatif. Bien au contraire, il conclut ainsi :

On peut le dire, Calvin a été un grand homme, mais non pas un homme de génie. Il fut heureux pour lui qu'il vint habiter Genève dans le temps où cette ville avait cessé d'être exposée chaque jour à perdre son indépendance, mais ce ne fut pas aussi heureux pour cette cité.²³

Par ailleurs, il imagine curieusement que si le Réformateur s'était davantage intéressé à l'environnement immédiat de la République, celle-ci aurait pu agrandir son territoire et devenir canton suisse ! En fait, Berne n'entendait pas céder un pouce des terres environnant Genève qu'elle avait conquises en 1536, comme le montre les pénibles négociations et arbitrage du Départ de Bâle, en 1544. Elle dut les restituer à la Savoie, en 1567 pour conserver le Pays de Vaud. De plus, l'équilibre politique de l'ancienne Confédération n'eut pas permis cette agrégation comme on le vit par les difficultés que la simple mention de Genève entraîna lors de la conclusion du Traité de Soleure (1579)²⁴.

Trente-cinq ans plus tard, à la fin de sa vie, James Fazy, dans son cours de législation constitutionnelle, reproche à Calvin d'avoir affermi le patriciat genevois :

Le prétexte à l'établissement de cette aristocratie naquit des démêlés que le peuple de Genève eut avec Calvin, ce grand réformateur, qui, plein de zèle pour les questions religieuses, les faisait passer avant celles de la liberté et prétendait imposer au peuple genevois un joug à la spartiate, alors que celui-ci prétendait vivre à l'athénienne, ce qui était bien plus conforme à sa démocratie et à ses habitudes.²⁵

N'affirme-t-il pas qu'on doit à « Calvin ce mot, fondement de toutes les aristocraties : Que les voix du peuple doivent se peser et non pas se compter »²⁶. On notera qu'il s'agit là de la définition même du suffrage capacitaire et qu'elle sera reprise par le genevois Sismondi (1773-1842) dans ses travaux d'économie et de philosophie politique.

Un écho de cette conception historique du calvinisme et de Genève se retrouvera dans l'organisation démocratique imposée à l'Eglise nationale protestante par la Constitution de 1847, rédigée par James Fazy et que ce dernier justifiera dans le rapport à l'appui du projet de constitution en écrivant : « Nous nous sommes efforcés d'en faire une église-troupeau bien plus qu'une église-clergé. »²⁷

20 *Idem*, p. 225.

21 *Idem*, p. 264.

22 *Idem*, p. 265.

23 *Idem*, p. 296.

24 Sur ces questions, Henri Fazy, *Genève, le parti huguenot et le traité de Soleure (1574-1579)*, Genève, 1883. Voir aussi Bernard LESCAZE, « La notion de frontière au XVI^e siècle. Quelques réflexions sur l'exemple genevois », dans *Littérature, histoire, linguistique : recueil d'études offert à Bernard Gagnebin*, Lausanne, 1973, pp. 201-222.

25 James FAZY, *Cours de législation constitutionnelle. De l'intelligence collective des sociétés*, Genève, 1873, p. 359.

26 *Idem*, p. 360.

27 *Mémorial des séances du Grand Conseil législatif et constituant*, 4 janvier 1847, « Rapport sur le projet de constitution », pp. 355-421, notamment p. 398.

Pour Henri Fazy, ses textes purement historiques font avant tout référence aux sources. La synthèse de sa position peut être relevée dans son livre *Les constitutions de la République de Genève* lorsqu'il analyse le régime des Edits politiques de 1543, au miroir de *l'Institution chrétienne*.

L'aristocratie, le gouvernement aux mains des gens de marque, tel est le régime préféré par Calvin et, en fait, le rôle prépondérant qu'il a joué à Genève témoigne de son aversion profonde et constante pour les institutions démocratiques. N'oublions pas d'autre part que les doctrines théologiques de Calvin contiennent en germe le principe aristocratique. En effet, comment pourrait-on concilier le dogme de la prédestination avec le principe de l'égalité politique? Comment l'égalité politique existerait-elle entre les élus et les réprouvés, entre les privilégiés justifiés par la foi et les malheureux qui ont encouru la damnation éternelle?²⁸

Ce reproche-là n'aurait pu être fait à Calvin par les Galiffe! Dans sa connaissance de la Réforme genevoise, Henri Fazy, comme les Galiffe, s'appuyait sur un vaste dépouillement des sources disponibles aux Archives d'Etat, celles même qui avaient, par exemple, permis à John Galiffe d'écrire son mémoire sur Bezançon Hugues, accueilli dans les collections de la SHAG²⁹.

Les sources de James Fazy sont plus mystérieuses, mais on remarque dans le dépôt de la Fondation Fazy un manuscrit contenant des observations de Jean-Robert Chouet, le célèbre savant et magistrat de la fin du XVIIe siècle auquel on a fait crédit de l'introduction du cartésianisme à l'Académie, critiquant *l'Histoire de Genève* de Jacob Spon (1647-1685), parue en 1680, qu'il condamne par ces mots: «il n'y eut jamais d'histoire écrite avec plus de négligence et plus d'ignorance que celle-ci.»³⁰ Or, cette référence à Jean-Robert Chouet n'est pas anodine. Ce dernier, en effet, en tant que syndic, disposait d'un accès direct aux documents officiels conservés dans les archives contrairement aux autres historiens de son temps. Il a rédigé un Mémoire sur la Réformation, dont on sait

par Jallabert qu'il a été utilisé par Abraham Ruchat (1680-1750) auquel Jallabert avait prêté sa copie, sans parler des notes rédigées par Jean-Antoine Gautier (1674-1729) dans la deuxième édition de *l'Histoire de Spon*, parue en 1730³¹. La seule lecture des ouvrages de Ruchat et de Spon annoté aurait permis à James Fazy de bénéficier, d'une manière indirecte des recherches de Jean-Robert Chouet sur la Réformation genevoise.

Mieux encore, un examen attentif du manuscrit n° 33 de la collection des Archives d'Etat de Genève, intitulé «Mémoires sur la Réformation, tirés des registres de M. Chouet» confronté avec le texte de *l'Histoire de Genève* de Jean-Antoine Gautier, publiée après la mort de James Fazy, montre à l'évidence que Gautier a eu en mains le texte de Chouet, qu'il s'en est abondamment servi, le paraphrasant à maintes reprises et n'hésitant pas à reprendre des phrases entières mot-à-mot³². On peut affirmer qu'en ce qui concerne le récit de la Réformation au moins, l'une des sources de la conception de Gautier se fonde sur les recherches menées par Jean-Robert Chouet et rédigées par lui. Ainsi, bien que restées non publiées,

28 Henri FAZY, *Les constitutions de la République de Genève. Etude historique*, Genève, 1890, pp. 46-47.

29 J.-B.-G. GALIFFE, «Bezanson Hugues, libérateur de Genève», dans *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologique de Genève*, t. XI, Genève, 1859.

30 Voir Bibliothèque de Genève, Dépôt de la Fondation Fazy, no 1256. Jean-Robert Chouet mentionne aussi les «fautes grossières et la bassesse du style». Sur Jean-Robert Chouet, voir Michael HEYD, *Between Orthodoxes and the Enlightenment, Jean-Robert Chouet and the Introduction of cartesian Science in the Academy of Geneva*, The Hague, 1982.

31 Bibliothèque de Genève, Ms fr. 787. Copie par Jalabert d'un manuscrit de Jean-Robert Chouet «Mémoires sur la Réformation tirés des Registres publics», où figure la note suivante: «C'est sur ce manuscrit que Mr Ruchat a fait son Histoire de la Réformation de la Suisse au sujet de Genève, lequel je lui ai prêté». La seconde édition de Jacob SPON, *Histoire de Genève*, Genève 1730, 2 vol., mentionne «Edition rectifiée et augmentée par d'amples notes [par Jean-Antoine Gautier]».

32 Voir AEG, Ms historique 33, pp. 216- 219 qui se trouve repris dans Jean-Antoine Gautier, *Histoire de Genève*, t. II, pp. 357-359, par exemple. De même, les fol. 366v-367 du Ms fr. 787 (BGE) se retrouvent dans plusieurs passages des pp. 357-359 de Gautier citées ci-dessus.

ces recherches n'en ont pas moins eu une influence effective, sur James Fazy notamment.

Vision locale, vision globale

Quelles différences peut-on observer entre les historiens Merle d'Aubigné et Amédée Roget? On doit remarquer que les deux historiens classiques ont l'un et l'autre l'ambition de travailler sur sources originales. Toutefois, Merle d'Aubigné fait copier de nombreux documents et n'a donc parfois qu'une connaissance indirecte de ses sources, alors qu'Amédée Roget travaille aux Archives, en s'écartant le moins possible des documents qu'il transcrit.

Pour ce qui regarde Merle d'Aubigné, le titre de la conférence qu'il donne lors de l'inauguration de la Salle de la Réformation, en 1867, paraît emblématique de sa vision. Il l'intitule «Jean Calvin, un des fondateurs des libertés modernes»³³. D'emblée, Merle d'Aubigné ne veut pas considérer Calvin comme un théologien ou un réformateur uniquement, mais au nom de valeurs incarnées par le protestantisme, comme un homme qui a porté quelques valeurs contemporaines avec trois siècles d'avance. On pourrait le croire, à ce titre, proche des Fazy, mais sa référence est toute autre, il cite une lettre que lui a adressée François Guizot (1787-1874), le libéral devenu conservateur, historien éminent dans laquelle ce dernier écrit en substance que Calvin fait partie de ces hommes qui ont fait la civilisation actuelle, ajoutant :

Dieu veuille que ses disciples comprennent tous et toujours, que personne n'a été plus opposé que lui à l'anarchie morale et sociale, qui se répand au sein même de notre civilisation et menace de la corrompre, malgré ses progrès.³⁴

Dans la même optique, Merle affirme :

Les peuples dans le sein desquels la liberté, la moralité, la prospérité se sont développées sont ceux dont l'existence a été purifiée et fortifiée par un principe religieux ; ceux qui ont subi l'influence de la Réforme et surtout celle de Calvin.³⁵

Pour lui «la Réformation n'a pas été seulement la réforme de quelques abus, mais, dans le sens le plus noble, une révolution». Puis il dresse, préfigurant Max Weber ou Pierre Chaunu, une carte du monde selon le degré de civilisation, qui tend à démontrer que celle-ci atteint son développement dans les pays touchés par la grâce de la Réforme calvinienne (Genève, Hollande, Grande-Bretagne, Etats-Unis d'Amérique)³⁶. En effet, selon Merle d'Aubigné, Calvin ne défend pas un principe de la liberté isolé, mais bien nécessairement accompagné d'un principe moral car «si les liens temporels sont plus faibles, il faut que les liens spirituels soient plus forts». Cette liberté n'est d'ailleurs rien sans la transformation de l'individu qui en fait un *homme nouveau* soumis à Dieu et libre quant au monde. Comme il l'indique «la foi vivante que Dieu allume dans les cœurs opère seule la transformation nécessaire à la liberté».³⁷

On distingue bien ce qui différencie au fond Merle d'Aubigné des historiens radicaux. Ceux-ci introduisent dans leur récit de la Réforme une évidente notion de laïcité, même si le terme n'existe pas encore dans le *Dictionnaire* d'Emile Littré. La liberté, telle qu'ils la conçoivent est purement temporelle alors qu'elle n'est envisagée par Merle et les historiens de la mouvance évangélique seulement comme un instrument pour la plus grande gloire de Dieu. Merle ne se gêne pas d'engager dans son combat un esprit aussi libéral que Tocqueville pour avoir écrit dans *De la démocratie en Amérique* «Il faut à tout prix maintenir le christianisme dans les démocraties nouvelles.»³⁸

Amédée Roget, quoique plus modéré, peut se retrouver dans cette historiographie issue du Réveil. Il prend soin de souligner, dans son œuvre, que Calvin n'a jamais exercé dans Genève qu'un pouvoir limité. Ainsi, il narre l'incident de la lettre adressée par

33 Le titre exact est Jean-Henri MERLE D'AUBIGNÉ, *Jean Calvin, un des fondateurs des libertés modernes. Discours prononcé à Genève pour l'inauguration de la Salle de la Réformation, le 26 septembre 1867*, Paris, 1868.

34 *Idem*, pp. 5-6.

35 *Idem*, p. 24.

36 *Idem*, pp. 27-28.

37 *Idem*, pp. 29-30

38 *Idem*, p. 53, n'indique pas de référence précise dans l'ouvrage de Tocqueville.

Calvin à Viret en 1548, dans laquelle le réformateur genevois critique le gouvernement. Cette lettre, dérobée, est parvenue entre les mains de ses adversaires. Roget constate que Calvin fait plutôt profil bas et commente: «Convenons que voilà une scène dans laquelle Calvin ne se présente guère avec les allures dictatoriales et sous l'aspect dominateur qu'on est accoutumé à lui attribuer.»³⁹ Pour conforter son commentaire, Roget cite une lettre de Calvin à Farel, du 8 septembre 1548:

Ce qu'il y a de pis, c'est que tous ceux qui attaquent ma personne et tout notre ordre, non seulement sont écoutés avec plaisir, mais qu'on boit avidement leurs propos. Il fut un temps où personne n'osait seulement remuer les lèvres contre les ministres. Aujourd'hui, il n'est pas de discours qui soit mieux accueilli, et Satan invente toujours de nouveaux tours.⁴⁰

La missive reste ambiguë car elle pourrait aussi démontrer une volonté d'ordre et de puissance contrariée. A propos de ce désir de maintenir un certain ordre moral, Amédée Roget reconnaît qu'aucun gouvernement, ni au XVI^e ni au XIX^e siècle ne peut réaliser un tel programme: «Le libéralisme moderne, instruit par l'expérience, a cessé de placer au nombre des obligations du gouvernement la tâche impossible de régler les mœurs de la société». Roget ajoute derechef cette pique contre le *Kulturkampf*:

Cependant il ne manque pas, soit au près soit au loin, de *radicaux autoritaires* qui, possédés par la même illusion qui subjuga Calvin, n'ont pas encore appris que la *liberté* pas plus que la *vertu*, ne s'établit au moyen de décrets législatifs.⁴¹

Leçon de sagesse qui ne s'adressait certes pas à l'historien Henri Fazy mais au politique Carteret.

Au moment même où l'historiographie genevoise se divise sur l'apport de la Réforme à Genève oscillant entre mythe et anachronisme, se développe en Grande-Bretagne, à propos des révolutions anglaises du XVII^e siècle une historiographie qualifiée de *whig*, c'est-à-dire libérale par opposition à un récit plus jacobite ou conservateur. Les principales figures en sont Macaulay (1800-1859), son neveu

George Trevelyan (1838-1928) et Lord Acton (1834-1902). Appuyée sur les meilleures sources publiques ou privées, cette historiographie est empreinte de l'idée que tout s'organise en fonction d'une marche vers la liberté, vers le progrès humain.

Macaulay lui-même était issu du milieu évangélique, celui des Saints de Clapham, dont son père faisait partie comme Wilberforce. Il devint whig et membre du Parlement. Expliquant ce que représentait pour lui le parti *whig*, il souligne à l'adresse de ses électeurs, en 1839, que c'est «le parti qui a toujours fait de son mieux pour promouvoir la liberté civile, la tolérance religieuse, le progrès social, la civilisation»⁴². Donc le parti qui défend l'*Habeas corpus* et le *Bill of Rights*.

Peut-on, du même coup, rattacher les historiens radicaux genevois au courant historiographique *whig* puisqu'ils auraient pu souscrire aux propos de Macaulay? Ils partagent aussi une vision téléologique de l'histoire comme marche vers la liberté. Il faut cependant se méfier d'analogies trompeuses. Macaulay, vivant dans un grand Empire, jugeait que le suffrage universel conduirait à la fin de la civilisation, alors qu'il représente pour James et Henri Fazy la condition nécessaire pour la survie de la République. Pourtant, dans cette volonté d'assurer à l'aventure humaine une démarche dans une direction, que ce soit le progrès, la liberté, voire la vertu, il y a une certaine parenté. Toute histoire comporte, volontairement ou non, une certaine projection du présent sur le passé.

L'interprétation historique *whig*, délaissée par la recherche contemporaine a représenté un moment important de l'écriture de l'histoire et reste toujours lue. Quant aux trois courants historiographiques genevois qui, au XIX^e siècle, ont interprété le rôle de la Réforme et de ses principales figures, ils continuent d'influer, quoique d'une manière plus sourde et diffuse, la recherche contemporaine.

39 Voir Amédée ROGET, *Histoire du peuple de Genève*, op. cit., pp. 62-68, où toute l'affaire est narrée avec force détails. Le commentaire de Roget se trouve à la p. 67.

40 *Idem*, p. 68.

41 *Idem*, pp. 72-73.

42 Voir H. A. L. FISHER, *The whig Historians*, London, 1928, qui cite le discours de Macaulay, pp. 17-18 (traduction de l'auteur).